

DOSSIER 22PA05154 - ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR / MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

- Affectation : 4ème Chambre

Analyse

L'association francophonie avenir demande à la Cour : 1°) d'annuler le jugement n°2000013/6-3 du 6 octobre 2022 par lequel le tribunal administratif de Paris a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du ministre de l'économie et des finances rejetant sa demande de ne plus utiliser dans l'espace public les marques « French Tech » et « Next 40 » ; 2°) d'annuler cette décision ; 3°) d'enjoindre au ministre de l'économie et des finances de procéder au retrait des expressions « French Tech » et « Next 40 » de l'ensemble des supports de communication destinés au public français sur le territoire national ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat une somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

État du dossier

Terminé

Dispositif

La requête de l'association Francophonie avenir est rejetée. Les conclusions du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique présentées sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Parties

Requérants et défendeurs

Qualité	Nom	Mandataire
Requérant	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR	SCP ARVIS AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

[Afficher toutes les parties](#)

Sens des conclusions

Date de l'audience : 12/01/2024 à 09:15

Sens synthétique des conclusions : **Rejet au fond**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

- au rejet de la requête dans toutes ses conclusions, les moyens soulevés n'étant pas fondés, - au rejet des conclusions présentées par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le fondement de l'article L. 76-1 du CJA, faute de justifier des frais engagés au titre de la procédure contentieuse en cause.

Date et heure de la mise en ligne : 10/01/2024 à 11:00

Historique



Le signe ↪ indique les sous-événements

Date	Mesure	Acteur	Qualité	Délai
05/12/2022	Requête nouvelle	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR	Requérant	
06/12/2022	Accusé de réception d'une requête	SELARL LANDOT & ASSOCIES	Avocat	
06/12/2022	Demande du dossier de première instance	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	Divers	15 j
06/12/2022	Demande de régularisation - Rattachement d'un acteur TRC	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR	Requérant	
20/12/2022	Réception du dossier de première instance	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	Divers	
20/12/2022	Communication de la requête	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
05/01/2023	Communication de la requête	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
01/02/2023	Réception d'une lettre	SELARL LANDOT & ASSOCIES	Avocat	
01/02/2023	Communication de l'identifiant e-sagace	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
01/02/2023	Communication de la procédure	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
15/06/2023	Ordonnance de clôture d'instruction au 08/09/2023			
16/06/2023	Notification d'ordonnance de clôture d'instruction			
↪ 16/06/2023	<i>Notification d'ordonnance de clôture d'instruction</i>	<i>MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE</i>	<i>Défendeur</i>	
↪ 16/06/2023	<i>Notification d'ordonnance de clôture d'instruction</i>	<i>SCP ARVIS AVOCATS</i>	<i>Avocat</i>	
07/09/2023	Réception d'un mémoire en défense	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
07/09/2023	Ordonnance de report de clôture d'instruction au 09/10/2023			
07/09/2023	Réception d'un mémoire en défense	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
07/09/2023	Communication pour production de la réplique	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
07/09/2023	Notification d'ordonnance de report de clôture d'instruction			

↳ 07/09/2023	Notification d'ordonnance de report de clôture d'instruction	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
↳ 07/09/2023	Notification d'ordonnance de report de clôture d'instruction	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
09/10/2023	Réception d'un mémoire en réplique	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
09/10/2023	Communication d'un mémoire	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
09/10/2023	Lettre d'information R.611-11-1			
↳ 09/10/2023	Lettre d'information R.611-11-1	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
↳ 09/10/2023	Lettre d'information R.611-11-1	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
11/12/2023	Ordonnance de clôture d'instruction immédiate au 11/12/2023			
11/12/2023	Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate			
↳ 11/12/2023	Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
↳ 11/12/2023	Notification ordonnance de clôture d'instruction immédiate	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
14/12/2023	Inscription à une séance de jugement			
14/12/2023	Avis d'audience			
↳ 14/12/2023	Avis d'audience	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
↳ 14/12/2023	Avis d'audience	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
12/01/2024	Audience publique			
26/01/2024	Arrêt			
26/01/2024	Notification d'un arrêt			
↳ 26/01/2024	Notification d'un arrêt	ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR	Requérant	
↳ 26/01/2024	Notification d'un arrêt	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	Défendeur	
↳ 26/01/2024	Notification d'un arrêt	SCP ARVIS AVOCATS	Avocat	
↳ 26/01/2024	Notification d'un arrêt	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	Divers	